



# Conseil économique et social

Distr. générale  
29 août 2014  
Français  
Original: anglais

## Commission économique pour l'Europe

### Comité des transports intérieurs

#### Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules

##### 164<sup>e</sup> session

Genève, 11-14 novembre 2014

Point 4.4 de l'ordre du jour provisoire

Accord de 1958 – Examen du projet de Révision 3 de l'Accord de 1958

### Proposition d'amendements au projet de Révision 3 de l'Accord de 1958

#### Communication du secrétariat\*

Le texte reproduit ci-après, établi par le secrétariat, a pour objet de réintroduire les dispositions relatives à l'égalité d'authenticité des versions anglaise, française et russe, qui existaient dans la première version non modifiée du texte de l'Accord de 1958 (ECE/TRANS/WP.29/1110, par. 47). Il est soumis au Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules (WP.29) et au Comité d'administration (AC.1) pour examen.

*Ajouter un nouvel article 16, libellé comme suit:*

«Article 16

Le présent Accord a été fait à Genève, en un seul exemplaire, en langues anglaise, française et russe, les trois textes faisant également foi.»

\* Conformément au programme de travail du Comité des transports intérieurs pour la période 2012-2016 (ECE/TRANS/224, par. 94 et ECE/TRANS/2012/12, activité 02.4), le Forum mondial a pour mission d'élaborer, d'harmoniser et de mettre à jour les Règlements en vue d'améliorer les caractéristiques fonctionnelles des véhicules. Le présent document est soumis en vertu de ce mandat.

